

**Séance plénière du 8 septembre 2022**

\*\*\*

**Délibération n°2022 – 01**

\*\*\*

**Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 26 octobre 2021**

Le conseil maritime ultramarin de Guyane délibérant valablement,

**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L219-1 à L219-6-1 et R219-1-15 à R219-1-28 ;

**VU** le décret n°2014-483 du 13 mai 2014 relatif aux conseils maritimes ultramarins et aux documents stratégiques de bassin maritime ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°03-2020-11-24-003 du 24 novembre 2020 portant nouvelle composition du conseil maritime ultramarin de Guyane ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°R03-2021-04-15-0001 du 15 avril 2021 portant désignation des membres du conseil maritime ultramarin de Guyane, modifié ;

**VU** le règlement intérieur du Conseil maritime ultramarin de Guyane ;

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance plénière du 26 octobre 2021.

Le Président du Conseil maritime  
ultramarin de Guyane



Thierry QUEFFELEC



## **Séance plénière du Conseil maritime ultramarin de Guyane du 26 octobre 2021**

### **Compte-rendu**

Le 26 octobre 2021 à 15h00, le Conseil maritime ultramarin (CMU) de Guyane, s'est réuni en séance plénière dans les locaux de la DGTM à Cayenne, salle Lapiquionne. La liste des membres présents est précisée en fin de compte-rendu. Le support de présentation est joint en annexe.

Membres présents ou représentés : 20, le quorum (20) est atteint.

M. Ivan MARTIN, Directeur général des territoires et de la mer de Guyane, représentant M. le Préfet, président du CMU, ouvre la séance en remerciant les membres pour leur présence et leur souhaitant la bienvenue.

Une minute de silence est respectée en mémoire de Georges Michel KARAM, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, décédé le 29 septembre, et qui a activement œuvré au sein du conseil maritime ultramarin pour défendre les intérêts des pêcheurs et la protection de l'environnement marin.

M. Ivan MARTIN accueille ensuite les membres nouvellement nommés : Sylvain MALINOWSKI, président de la station SNSM de Kourou, et Audrey CHEVALIER, chargée de programme Océans au sein du bureau WWF de Guyane.

#### **1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 7 mai 2021**

---

Pas de remarque sur le compte-rendu.

**Le compte-rendu de la séance plénière du 7 mai 2021 est adopté à l'unanimité (délibération n°2021-4).**

#### **2. Élaboration du document stratégique de bassin maritime : restitution du séminaire de travail n°2 et approbation du projet concernant le volet stratégique**

---

Mme Aurélie LOTTE, chargée de mission à la DGTM/DMLF, rappelle le cadre d'élaboration du document stratégique de bassin maritime (DSBM), restitue le travail effectué en séminaires de travail et présente le projet de volet stratégique.

M. Olivier TOSTAIN, ingénieur écologue, souligne l'ampleur du travail réalisé et salue la synthèse, qui exprime bien les enjeux du territoire. Il fait part de deux corrections à apporter dans les documents : d'une part, la représentation des zones de pêche illégale doit être étendue sur la carte de synthèse ;

d'autre part une explication doit être ajoutée pour préciser ce que représente la carte page 104 du diagnostic (sensibilité environnementale du littoral de Guyane).

M. Laurent CHAMOUX, président de la ligue de voile de Guyane, fait remarquer que l'origine de la mauvaise qualité des eaux de baignade est connue, à savoir l'assainissement pour le rejet des eaux usées. Un gros travail est à faire avec les collectivités des communes littorales.

Mme Aurélie LOTTE approuve, mais concernant la manière d'évaluer la qualité, les indicateurs ne sont pas forcément adaptés au milieu équatorial. Elle fait le lien avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), pour lequel la reconquête et la préservation de la qualité des eaux de baignade représentent un enjeu, et qui relève ce questionnement concernant la fiabilité des indicateurs utilisés.

M. Ivan MARTIN ajoute que la qualité de l'eau et l'assainissement constituent des sujets européens, soumis à des directives. La France est sous le coup d'un contentieux. La directive relative aux eaux résiduaires urbaines impose un système de rapportage annuel et les collectivités sont mises en demeure de mettre les systèmes en conformité.

M. Vincent NICOLAZO DE BARMON, chef du service paysages, eau et biodiversité à la DGTM, complète les propos en indiquant que la mise en conformité concerne notamment les réseaux.

M. Laurent CHAMOUX donne l'exemple d'un rejet nauséabond route des plages signalé à la CACL, qui a répondu n'être pas compétente. Il considère qu'il faut renforcer les contrôles pour agir.

M. Ivan MARTIN suggère de relayer les problèmes aux services de l'État pour les traiter. Il convient qu'il faut se donner les moyens de gérer des situations particulières et critiques, et indique que les moyens de police existent.

M. Olivier TOSTAIN relève l'implication potentielle de tout citoyen dans l'amélioration de la qualité des eaux, et qu'il faut dès lors améliorer l'action publique en identifiant vers qui se tourner.

M. Vincent NICOLAZO DE BARMON informe de la mise en place par GNE de la plateforme « Sentinelles de la nature », permettant de signaler les atteintes à l'environnement.

M. Gilles LE GALL, conseiller délégué Sports et Loisirs à la CTG demande si le projet de plateforme offshore multiusages (POMU) sera actée et permettra de redistribuer les marchandises sur l'ensemble des ports, dont le port de l'ouest. Il pense nécessaire de bien expliquer au public quel sera l'usage de cette plateforme, qui nécessitera un gros investissement. Par ailleurs, concernant l'axe III relatif à la formation, il faudra préciser les actions et bien les expliquer au public, notamment concernant les centres et lieux de formation qui sont prévus.

M. Ivan MARTIN répond, concernant le projet de POMU, que ce n'est pas au DSBM de développer le projet. Le DSBM met en avant le besoin d'une solution pour développer les activités portuaires et le transport maritime, et mentionne le projet proposé dans son projet stratégique par un acteur qui est le Grand port maritime. Les solutions sont peu nombreuses face au problème de tirant d'eau, soit un port en eaux profondes, soit du dragage permanent. Du point de vue de la vision à long terme, les acteurs autour de la table doivent valider le principe que ce projet constitue un concept intéressant. Concernant la formation, la structure du lycée de Matiti a les capacités de se développer pour accueillir la formation maritime. C'est une possibilité, mais d'autres solutions peuvent être développées. Il s'agit de trouver les synergies avec un outil existant, pour répondre aux besoins matériels et pédagogiques.

M. Laurent CHAMOUX souligne que le projet de POMU n'a pas fait l'unanimité dans les groupes de travail, qu'il n'est pas dimensionné pour la Guyane, au regard également de la compétition des ports régionaux.

M. Ivan MARTIN rétorque qu'il faut trouver les moyens pour que la Guyane soit autonome, avec un projet qui ne soit pas surdimensionné, qui corresponde au besoin, n'ait pas de conséquence sur l'environnement et sur l'utilisation du bassin, et soit une source d'opportunités plutôt que générateur de nuisances.

M. François LONGUEVILLE, ingénieur géologue, revient sur l'axe II, qui prévoit de développer des stratégies face aux risques. Cela doit s'accorder également avec les plans de prévention des risques (PPR), et l'enjeu est de réussir à faire des cartes dynamiques. La question est donc de savoir comment articuler les PPR avec les stratégies locales, prenant en compte les dernières spécificités de la dynamique du littoral, sachant que le PPR a une portée réglementaire.

M. Ivan MARTIN rappelle que le PPR est le document opposable. L'intérêt de la stratégie est de définir une vision à moyen-long terme, pour modeler le territoire de demain et prendre des décisions fortes. Une protection ne permet pas de continuer à s'installer dans une zone à risque. Il manque des outils pour réagir face à l'érosion. Il faudra que le PPR soient de plus en plus en phase avec la stratégie. La décision de recul des populations se prend à long terme, à l'échelle de plusieurs mandatures.

M. François LONGUEVILLE souligne qu'il n'y a pas d'obligation de mise en œuvre de la stratégie pour la mandature suivante.

Il est ensuite procédé au vote.

**Le projet de DSBM à soumettre à la concertation du public est adopté à l'unanimité (délibération n°2021-05).**

### **3. Concertation préalable : présentation de la démarche et approbation des documents à soumettre au public**

---

Mme Aurélie LOTTE replace la concertation du public dans le processus d'élaboration du DSBM et présente les modalités prévues pour mener cette concertation et communiquer. La concertation est menée avec l'appui de l'antenne locale du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

M. Teed GASPARD, conseiller communautaire CAACL, réagit concernant l'organisation de réunions publiques sur l'Île de Cayenne, et souhaite la tenue de réunions différenciées entre Cayenne et Rémire-Montjoly. M. Claude PLENET, maire de Rémire-Montjoly, abonde en ce sens. Les communes doivent s'approprier le document.

Le besoin est noté, une réunion supplémentaire pourra être planifiée, sous réserve des possibilités d'organisation, avec l'appui des communes.

Les membres du CMU sont invités à participer à ces réunions. Le calendrier de réunion sera diffusé en amont.

M. Teed GASPARD fait une remarque pour améliorer la lisibilité du texte de l'affiche proposée. Il propose également d'utiliser les bornes numériques des collectivités pour diffuser le questionnaire.

M. Olivier TOSTAIN recommande un contact direct avec les gens qui ont un usage direct de la mer, ce qui nécessite un peu de terrain, si les communes concernées en ont les moyens : par exemple à la marina à Dégrad des Cannes, sur une des plages de Rémire, à la Pointe des Amandiers à Cayenne et au marché aux poissons.

Gilles LE GALL invite à prendre contact avec le service communication de la CTG.

Tous les membres sont invités à relayer la communication dans leur réseau.

Les membres sont invités à voter sur la tenue de la concertation du public en novembre et à donner mandat au secrétariat du CMU pour communiquer.

**La délibération n°2021-06 est adoptée à l'unanimité.**

Après la concertation, la poursuite du travail sur le volet opérationnel se fera d'abord en bilatéral avec les acteurs pour préciser les actions, avant réunion de la commission du DSBM et la prochaine séance plénière, début 2022.

#### **4. Questions diverses**

---

Pas de question diverse.

M. Ivan MARTIN remercie les participants et clôt la séance à 17h15.

# Liste de présence

---

## **Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics**

1. Ivan MARTIN, Directeur général des territoires et de la mer, représentant le Préfet de la Région Guyane
2. Mehdi BOUCHELAGHEM, adjoint au directeur de la mer, du littoral et des fleuves, directeur adjoint des territoires et de la mer par intérim, en charge de la mer, du littoral et des fleuves
3. Mehdi BOUCHELAGHEM, représentant le directeur adjoint des territoires et de la mer, en charge de l'aménagement des territoires et de la transition écologique (procuration)
4. Vincent NICOLAZO DE BARMON, chef du service paysages, eau et biodiversité, représentant le directeur adjoint des territoires et de la mer, en charge de l'environnement, l'agriculture, l'alimentation et la forêt
5. CR1 Benjamin POTIE, représentant le commandant de la zone maritime de Guyane
6. Ivan MARTIN, représentant le directeur général de la cohésion et des populations (procuration)
7. Alain WONG, représentant le directeur général de la coordination et de l'animation territoriale
8. Franck PHAN, représentant le directeur de l'Office français de la biodiversité
9. Catherine CORLET, responsable de l'antenne locale du Conservatoire du littoral, représentante du délégué de rivages outre-mer

## **Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements**

10. Gilles LE GALL, Conseiller délégué Sports et Loisirs, représentant la Collectivité territoriale de Guyane
11. Teed GASPARD, conseiller communautaire de Matoury, représentant la Communauté d'agglomération du centre littoral
12. Marciano SOEWA, 2e vice-président, représentant la Communauté de communes de l'ouest guyanais
13. Claude PLENET, maire de Rémire-Montjoly, représentant des communes littorales

## **Collège des entreprises présentes dans le bassin, dont l'activité se rapporte à l'exploitation ou à l'usage direct de la mer ou du littoral**

14. Fabienne SERENE, sous-directrice chargée des opérations et des moyens techniques, représentant le Centre spatial guyanais

## **Collège des représentants des organisations syndicales de salariés dont les activités ont un lien direct avec l'exploitation ou l'usage de la mer ou du littoral**

*pas de représentant*

## **Collège des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer ou du littoral**

15. Sylvain MALINOWSKI, Président de la station SNSM de Kourou
16. Audrey CHEVALIER, représentant le bureau WWF Guyane
17. Laurent CHAMOIX, président de la ligue de voile de Guyane

## **Collège des personnes qualifiées représentatives notamment du monde scientifique**

18. Olivier TOSTAIN, ingénieur écologue, président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
19. Antoine GARDEL, géographe de l'environnement marin, chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique
20. François LONGUEVILLE, ingénieur géologue – littoral au Bureau de recherches géologiques et minières

## **Assistaient également**

Vincent BERGTHOLD, Chargé de mission biodiversité marine à la direction générale des territoires et de la mer / direction de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt / service paysages, eau et biodiversité / unité protection de la biodiversité

Stéphane MAZOUNIE, adjoint au chef du service des affaires maritimes, littorales et fluviales et chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public à la direction générale des territoires et de la mer / direction de la mer, du littoral et des fleuves / service

Bénédicte DURAND-MENNESSON, chargée de mission des limites maritimes et fluviales à la direction générale des territoires et de la mer / direction de la mer, du littoral et des fleuves / service des affaires maritimes, littorales et fluviales / unité environnement, stratégie et gestion du domaine public

Quentin RUAUD, Chargé de mission Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane à la direction générale des territoires et de la mer / direction de la mer, du littoral et des fleuves / service des affaires maritimes, littorales et fluviales / unité environnement, stratégie et gestion du domaine public

Aurélien LOTTE, chargée de coordination des politiques maritimes, littorales et fluviales à la direction générale des territoires et de la mer / direction de la mer, du littoral et des fleuves

Magali CHEVOLOT, assistante - secrétariat du Conseil maritime ultramarin à la direction générale des territoires et de la mer / direction de la mer, du littoral et des fleuves